

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL663

présenté par
M. Boudié

ARTICLE 6

À l'alinéa 3, avant le mot :

« infraction »,

insérer le mot :

« une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.